



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA SOMME

Modification et suspension d'une servitude de passage pour les piétons le long du littoral
Aménagements légers le long du littoral

Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme

Projet de rétablissement dans sa continuité du sentier du littoral picard
sur la section "Quartier du Bel Air à AULT - WOIGNARUE - Pointe du Hourdel à CAYEUX-SUR-MER"

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ET DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

Le public est prévenu qu'en application de l'arrêté préfectoral du **28 MAI 2019**, il est procédé **du lundi 8 au vendredi 26 juillet 2019 inclus**, soit pendant dix-neuf jours consécutifs, sur le territoire de la commune de CAYEUX-SUR-MER, à une enquête publique préalable à la modification et suspension d'une servitude de passage pour les piétons le long du littoral et à une mise à disposition du public du projet d'aménagements légers le long du littoral, dans le cadre du projet de rétablissement dans sa continuité du sentier du littoral picard sur la section "Quartier du Bel Air à AULT - WOIGNARUE - Pointe du Hourdel à CAYEUX-SUR-MER", présenté par la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme.

Pendant la période précitée, le dossier de l'enquête publique et de présentation du projet d'aménagements, ainsi que deux registres d'enquête établis sur feuillets non mobiles, sont déposés dans les mairies d'AULT, WOIGNARUE et CAYEUX-SUR-MER, à l'effet de pouvoir y être consultés, aux jours et heures habituels d'ouverture, par le public qui peut formuler ses observations sur le registre correspondant ouvert à cet effet. Les observations concernant la modification et suspension d'une servitude de passage pour les piétons le long du littoral peuvent également être adressées, par correspondance, au commissaire enquêteur en mairie de CAYEUX-SUR-MER, siège principal de l'enquête. Elles sont annexées au registre déposé au siège de l'enquête et tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais.

M. Yves DEBOEVRE, commandant de police à la retraite, a été désigné commissaire enquêteur pour conduire l'enquête susmentionnée.

Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public à **la mairie de CAYEUX-SUR-MER** :

- **le mardi 9 juillet 2019, de 9 heures à 12 heures ;**
- **le samedi 20 juillet 2019, de 9 heures à 12 heures ;**
- **le vendredi 26 juillet 2019, de 14 heures à 17 heures.**

Une copie du rapport du commissaire enquêteur énonçant ses conclusions motivées concernant la modification et suspension d'une servitude de passage pour les piétons le long du littoral sera déposée dans les mairies d'AULT, WOIGNARUE et CAYEUX-SUR-MER pour être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Des informations sur cette opération peuvent être obtenues auprès de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme (service environnement et littoral - bureau littoral - pôle de gestion du littoral – 4 avenue du Général Leclerc – BP 60038 - 80230 SAINT-VALERY-SUR-SOMME).

Des renseignements relatifs à ces procédures peuvent être demandés auprès de la préfète de la Somme (service de coordination des politiques interministérielles – bureau de l'environnement et de l'utilité publique) et toutes les informations relatives à celles-ci peuvent être consultées sur le site Internet des services de l'Etat dans la Somme, à l'adresse suivante : <http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Amenagement-et-expropriations/Enquetes-publiques>, notamment l'avis d'enquête publique et de mise à disposition du public.

Amiens, le **28 MAI 2019**

Pour la préfète et par délégation,
l'attachée, cheffe de bureau



Brigitte LEGRAND